

Les effets du SCOT ?

- Il permet de mettre en cohérence les politiques communales en matière d'urbanisme, d'habitat, d'implantations commerciales, de déplacements et d'environnement. Il s'impose de fait aux communes tout en leur laissant une liberté dans l'élaboration de leur document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Carte communale).
- Les orientations du SCOT doivent être prises en compte dans tous projets d'aménagement :
Les collectivités locales et les professionnels devront consulter le document du SCOT pour concevoir au mieux leurs programmes de logements, leurs stratégies d'implantations commerciales ou économiques.
- Les citoyens disposeront d'un document présentant les grands programmes et projets planifiés sur leur territoire jusqu'en 2020.

